



COMMUNE DE SAINT-ETIENNE- DE-MER-MORTE

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION N°1

4.3. Atlas des emplacements réservés

Version d'arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2025

La Maire, Manuella PELLETIER-SORIN,

PIÈCE DU PLU

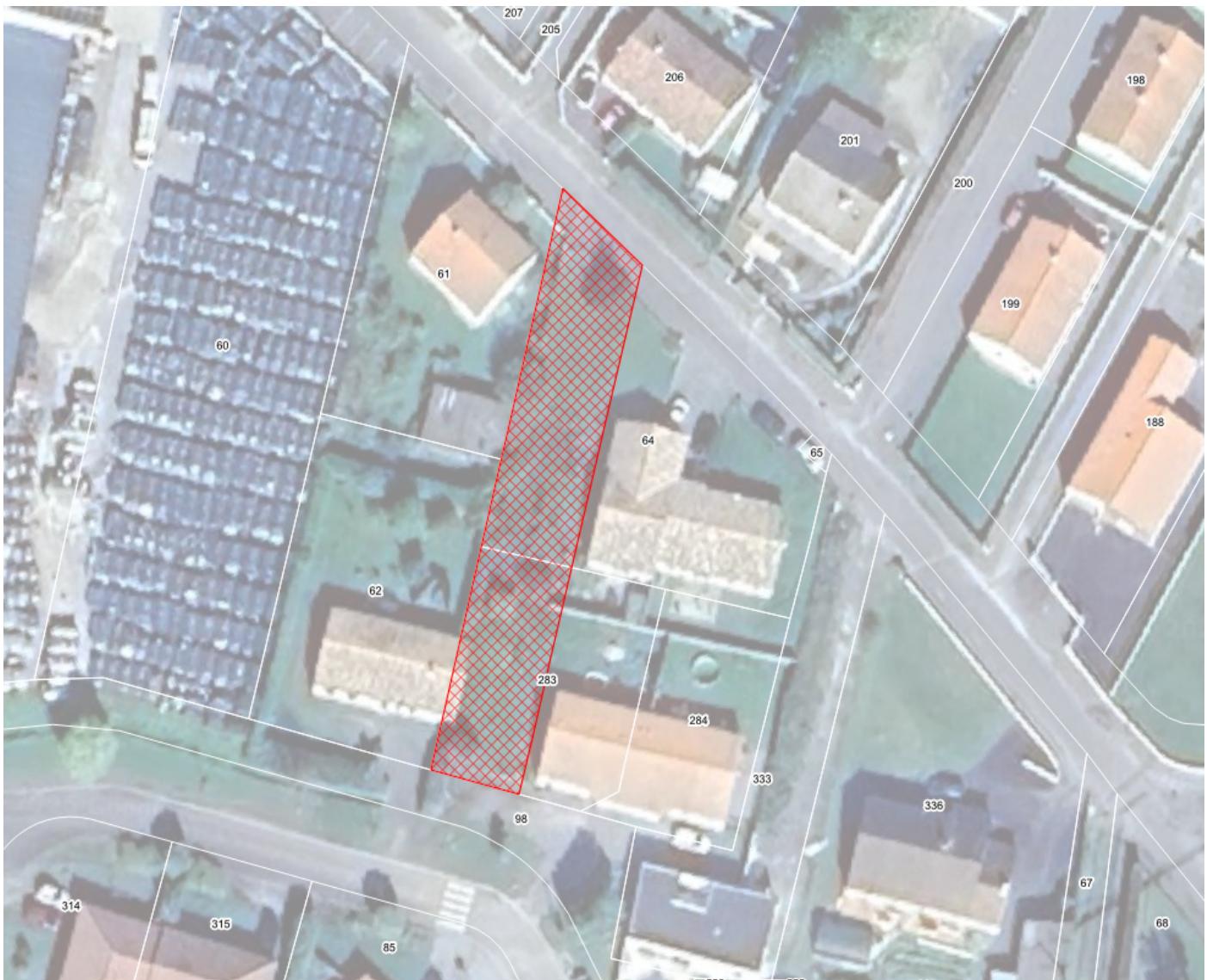
N°4.3



SOMMAIRE

1. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°1.....	3
2. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°2.....	4
3. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°3.....	5
4. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°4	6
5. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5.....	7

1. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°1



A. VOCATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Accès du quartier d'habitat du Vigneau par la rue des Peupliers et création d'un réseau gravitaire des eaux usées vers la rue des Vallées.

B. BÉNÉFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

C. SUPERFICIE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

616 m²

D. PARCELLE-S CADASTRALE-S CONCERNÉE-S

Section AD n° 64 et 283 pour partie.



A. VOCATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Chemin piétons reliant la rue des Landes à la rue des Ormeaux.

B. BÉNÉFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

C. SUPERFICIE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

308 m²

D. PARCELLE-S CADASTRALE-S CONCERNÉE-S

Section AC n°173 et 174 pour partie.

3. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°3



A. VOCATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Continuité piétonne à partir du chemin existant pour accéder au lotissement les Hauts de la Combe.

B. BÉNÉFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

C. SUPERFICIE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

44 m²

D. PARCELLE-S CADASTRALE-S CONCERNÉE-S

Section AD n°177 pour partie.

4. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°4



A. VOCATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Réhabilitation et extension de l'ancienne école pour l'agrandissement du restaurant scolaire.

B. BÉNÉFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

C. SUPERFICIE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

916 m²

D. PARCELLE-S CADASTRALE-S CONCERNÉE-S

Section AD n°27.

5. EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°5



A. VOCATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Réserve foncière pour le désenclavement des fonds de parcelles au sud, pour une opération de densification future potentielle.

B. BÉNÉFICIAIRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

Commune de Saint-Étienne-de-Mer-Morte.

C. SUPERFICIE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

192 m²

D. PARCELLE-S CADASTRALE-S CONCERNÉE-S

Section AC n°76 pour partie.



Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme